DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE LE BRUSQUET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames BERTHOLET/CORRIOL/ PIN/ SARRON
Messieurs REINAUDO/ DUBUS/ ROSSI/ JACQUOT/

Excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Gérard IAVARONE à Monsieur Gilbert REINAUDO
Monsieur Serge PAU à Monsieur Pierre ROSSI
Monsieur Serge GRAC à Monsieur Laurent DUBUS
Madame Sophie LACORRE à Madame Magali CORRIOL

Excusé : Monsieur Gilles OURTH

Absente : Madame Colomba MARIANI

Etait également présente :
Madame Claudie LEPORT-DELONG – Secrétaire Administrative

Secrétaire de séance : Madame Anne SARRON

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

A la demande de Monsieur le Maire, la séance débute par une minute de silence en mémoire de Monsieur Roger GIBERT, décédé, conseiller municipal de 1959 à 1971.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 janvier 2018 :

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2018.
Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : Caution H2P :

Lors de sa séance 20 novembre 2017, le Conseil Municipal avait donné son accord pour que la commune du Brusquet accorde sa garantie à hauteur de 50% sur le remboursement du prêt n° 68370 signé entre H2P et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Départemental garantissant les 50% restants.
Or depuis le 1er janvier 2018 le Conseil Départemental ne garantit plus les prêts contractés pour des opérations de réhabilitation.
L'emprunt souscrit par H2P concernant les gites de la commune, Monsieur le Maire demande au Conseil un accord de principe pour une caution à hauteur de 100 %.
Approuvé à l'unanimité.

3/ Délibération : Demande de modification de zonage de PLU :

La demande de modification du PLU concerne la zone située sous la bibliothèque qui avait été passée de « Zone verte » à 2 AU en prévision de la construction de logements. Le projet, trop onéreux, a été abandonné et Monsieur le Maire propose au Conseil de demander à ce que la zone redevienne zone rurale.
La décision finale sera prise par les services de l'Etat après enquête publique.
Approuvé à la majorité (1 abstention).

SEDI 30700 UZES (0310) - Réf. 319016

4/Délibération : Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (80%) et un poste d'agent de maîtrise principal (temps complet) - catégorie C :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux avancements de grade proposés par le Centre de Gestion des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2018,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,
Vu le tableau des effectifs,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE : De créer :
- un poste d'ATSEM principal de 1ère classe, catégorie C, (80%) avec effet au 01/01/2018.
-un poste d'agent de maîtrise principal (temps complet) avec effet au 20/03/2018.

INDIQUE : Que la publicité du poste auprès du Centre de Gestion des Alpes de Haute-Provence sera effectuée.

DIT : Que la dépense découlant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice en cours des comptes suivants :

- ❑ *Rémunération du personnel titulaire : Chapitre : 012*
  Nature : 6411
- ❑ *Charges patronales : Chapitre : 012*
  Nature : 645- 647-648

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces changements de grade.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses.

- **Refonte du site internet de la commune et autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ordonnancer, liquider et mandater une facture avant le vote du budget.**

La société AKODAMI ayant été choisie afin de travailler sur la refonte du site internet de la commune, elle a présenté une facture de 2 600.00 € représentant 50% du montant du devis initial.

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des dépenses de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater cette facture.

Pour rappel, le quart des crédits ouverts au budget 2017 représentait un montant de 298.006,07 € et par délibération n° 02.2018 du 29 janvier 2018, l'assemblée délibérante avait déjà autorisé Monsieur le Maire à mandater 3 factures pour un montant total de 5 576.93 €.

Le conseil décide **à l'unanimité** de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder au règlement de cette facture avant le vote du budget 2018.

SEDI 30/00 UZES (0310) - Réf. 319010

- **Election du nouveau bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)**
  Suite à l'entrée de la Communauté d'Agglomération PAA dans le SMAB, un nouveau bureau a été élu.

  Monsieur Gérard IAVARONE représentera la commune du Brusquet en tant que membre titulaire et Monsieur Gilles OURTH en tant que suppléant.

  Rappel : l'exécutif du SMAB est composé d'un président, de 4 vice-présidents, 4 membres du bureau, 23 délégués représentants les 23 communes adhérentes, 23 délégués pour PAA et 3 représentants du Conseil Départemental.

- **Réunion avec les associations**
  2 associations étaient absentes : Le comité des fêtes et l'association de parents d'élèves.

  Il a été rappelé que l'accord de subvention communale est subordonné à la présentation du compte de résultat de l'exercice précédent, du budget prévisionnel et d'un relevé du compte bancaire.

  Un forum des associations et une journée sportive sont en projet.

- **Projet maison de santé**
  Les observations de la DDT ont été transmises au porteur du projet et au bureau d'études.

  Dans le cadre de la modification du PLU, une réunion préparatoire des travaux d'aménagement de la zone est prévue le 9 avril.

Fin de la séance 22 h 00
La secrétaire de séance, Anne SARRON.

SEDI 30700 UZES (0310) - Réf. 319016